

AFFAIRE N° 19. - Modification du tableau des effectifs.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les tâches qui incombent à l'Administration communale deviennent de jour en jour plus lourdes, plus nombreuses et plus complexes.

Pour faire face à cette situation et afin de rendre possible la promotion des agents réunissant l'ancienneté nécessaire dans la fonction qui leur a été confiée je vous demanderai de m'autoriser à compléter le tableau des effectifs de la Commune en y ajoutant les postes ci-dessous :

- 1 poste d'Agent principal ;
- 1 poste de Chef Opérateur mécanographe ;
- 1 poste de REceveur placier ;
- 1 poste d'Ingénieur divisionnaire ;
- 1 poste de dessinateur ;
- 2 postes de Maître-Nageur sauveteur.

LE MAIRE. - Il ne s'agit pas pour le moment de nommer quelqu'un à ces postes. Ce sont des créations d'emplois au tableau des effectifs. Certains recevront leurs titulaires rapidement, mais d'autres non. Ainsi, le poste de receveur placier s'est avéré indispensable car nous en avons peu, et nous sommes très ennuyés lorsque l'un des receveurs est en congé de maladie.

M. TANDRYA. - Allons-nous faire appel aux candidats sur le plan local ?

LE MAIRE. - Naturellement.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Louis, le 19 Août 1973
Approuvé, sauf en ce qui
concerne le poste d'agent principal
Bon à l'effet
Le Secrétaire Général
Signé : B. Assiet